



REUNION GROUPE DE PAROLES ET D'ECHANGES

Parrains & Mairaines

24 janvier 2019 à la MDA

- **16 personnes présentes** (au lieu des 13 inscrites) - **2 excusées**

(43 personnes sont déjà venues dans au moins une des réunions avec une moyenne de 10 personnes par réunion).

Nous pouvons constater qu'au bout de 9 mois de fonctionnement, le groupe de parole et d'échanges connaît une fréquentation constante et que les échanges sont toujours très riches et appréciés des participants.

Après la présentation traditionnelle des présents et des sujets qui les préoccupent, les questions suivantes sont évoquées pendant la réunion :

- **Retour au pays** - Comment peut-on aider un filleul qui émet le souhait de retourner dans son pays ?

Quelles sont les procédures pour un retour volontaire et quelles sont les possibilités qu'on peut apporter au filleul pour favoriser une réinsertion dans son pays d'origine ?

→ C'est l'OFII qui s'occupe des formalités pour le retour et qui peut apporter une aide financière. A priori, le montant de l'argent qui peut être remis à l'étranger en partance est variable selon la raison de son départ (expulsion, départ volontaire,...) et la destination de son pays d'origine.

→ Une réflexion sur le départ volontaire s'installe autour de la table : à savoir dans quelle mesure et avec quel moyen peut-on encourager le migrant à retourner dans son pays ?

→ Il semblerait que cette question interpelle nombre de parrains qui ont des filleuls dans des situations sans issue en France et qui pensent qu'un retour aidé au pays peut être une solution d'avenir plus viable.

Mais cette solution ne pourrait être envisagée que si le filleul a un projet à monter dans son pays (par ex. création d'un projet dans l'agriculture, l'artisanat, l'élevage ; monter une entreprise, etc.).

Nous avons été informés qu'un groupe de réflexion sur ce sujet serait en cours de création à l'Apardap.... A suivre.

- **Utilisation des CESU** - Le problème des demandeurs d'asile qui n'ont pas le droit de travailler se pose d'une manière récurrente.

→ Une alerte est lancée sur l'utilisation des CESU.

Il semblerait que des contrôles s'effectueraient sur l'emploi des CESU, donc on appelle les parrains à la plus grande prudence dans l'utilisation des CESU. En aucun cas, l'APARDAP n'encourage les parrains ni mairaines à recourir à ce moyen de paiement.

→ Par ailleurs, il n'est plus possible de s'inscrire aux CESU si le filleul n'a pas de n° de Sécurité Sociale à 13 chiffres commençant par 1 ou 2.

- **Etrangers malades** - Concernant les étrangers malades, Alain rappelle qu'une permanence se tient tous **les jeudis matin de 9 h à 12 h** à l'APARDAP. C'est un médecin, **le Dr Jean-Louis Caen** qui reçoit les personnes qui ont besoin de constituer un dossier étranger malade.
- **Certificats d'hébergement** - Le modèle du certificat d'hébergement que la Préfecture demande de remplir, comportant des clauses qui engagent la responsabilité du signataire en cas de fausses déclarations, des parrains s'inquiètent de l'engagement qu'ils prennent en signant un tel document.
 - Un parrain dit l'avoir signé en précisant **"Signé sous la contrainte pour aider la famille"**.
 - Pour les certificats manuscrits, une marraine conseille de mettre la mention **"assure l'hébergement"** ce qui peut être traduit par : *"trouve des solutions d'hébergement mais n'héberge pas chez elle"*.
- **Recours à la CNDA** - Il est rappelé que pour faire appel à la CNDA, il est conseillé de prendre un avocat qui est à Paris ou qui a un double cabinet, un à Paris et un à Grenoble, comme Me Pierrot par exemple.
Ceci pour éviter d'avoir à régler les frais de déplacement de l'avocat Grenoblois à Paris (300 € env.).
Cabinet d'avocats conseillé sur Paris :
Me Olivier Brisson
01 44 28 70 40
11, rue d'Arcueil - Bât A - 75014 Paris

PROCHAINE REUNION

Au choix une de ces trois dates :
le lundi 4/03 - mardi 5/03 - mercredi 6/03 à 18h

<https://doodle.com/poll/2254qmdk7t29tr7u>

REUNION GROUPE DE PAROLES ET D'ECHANGES Parrains & Marraines
du lundi 4 mars 2019 à la MDA

- 18 personnes présentes dont 7 nouveaux participants

QUESTIONS EMISES et SUJETS ABORDES PENDANT CETTE REUNION

- Sentiment de cloisonnement des activités dans l'association, pas assez de communication entre les bénévoles :
Effectivement c'est une difficulté actuelle d'harmoniser et de coordonner les relations entre les bénévoles et les différentes activités, sachant que certains ne fréquentent l'Apardap que pour une action spécifique (par ex. cours de français,...) et ne souhaitent pas s'investir outre mesure.
- L'Apardap agit dans l'immédiateté pour aider les migrants en difficulté, mais quelles sont les perspectives à long terme pour eux, quelle promesse et perspective d'avenir ? Peut-on envisager un retour au pays ?
Une réflexion sur le long terme devra se poser pour envisager une aide et un soutien au retour au pays pour ceux qui le souhaiteraient.
Lors de notre dernière réunion, il a été déjà évoqué des pistes de travail d'aide au retour en Guinée.
- Échange sur l'aide financière aux filleuls: comment répondre ou non aux fortes demandes d'argent ?
L'Apardap a mis en place un système de dons ciblés à l'association pour qu'elle règle directement les frais du filleul et délivre un reçu fiscal au parrain (donc une économie pour lui de 66% qui sera déduite de ses impôts sur le revenu).
Mais ce système n'est valable que pour certaines dépenses : frais d'avocat, de timbres fiscaux, de passeport, de déplacement à l'ambassade, etc. (se renseigner auprès de l'Apardap avant d'engager les frais).
Pour les autres dépenses, c'est au bon vouloir et à l'appréciation du parrain d'aider financièrement ou non son filleul. Le parrainage n'oblige pas à l'aide financière des filleuls.
- Enfermement des migrants dans leur propre communauté : quelle ouverture sur l'extérieur ?
Peut-on prévoir des échanges entre les parrains/marraines qui ont des filleuls originaires du même pays afin de mieux comprendre leurs cultures, leurs traditions,... ?
A travers cette question est abordé le problème de la concentration importante de migrants guinéens à Grenoble. Il semblerait que la municipalité et les associations grenobloises ont développé une image positive de ville d'accueil. Grenoble est devenue victime de son propre succès et en particulier pour les guinéens qui se transmettent l'info.
- Comment peut-on parrainer plusieurs filleuls à la fois, s'interroge une marraine ?
André C. donne son témoignage de parrainage de deux familles macédoniennes et albanaises qu'il suit depuis plusieurs années. Il les accompagne dans toutes les démarches, en particulier la scolarité des enfants et ce jusqu'à leur passage à la majorité où il les parraine à leur tour officiellement.
Marie-Claire R. explique aussi que des parrainages sont plus faciles que d'autres et trouvent leur aboutissement par l'obtention de la carte de séjour du filleul. Par contre, d'autres parrainages se terminent par le départ volontaire ou par l'expulsion (!) du filleul ; le contact peut cependant être maintenu par delà les frontières...
- Un parrain alerte sur le fait qu'une rumeur court chez les migrants que la carte de parrainage Apardap serait un "sésame" pour obtenir leurs papiers au point qu'il y aurait des tentatives de falsifications !
Il faudra bien informer les accueillis sur la symbolique de cette carte, de son éventuelle utilité en cas de contrôle de police ou pour appeler le parrain en cas de difficulté () ; mais qu'en aucun cas la carte ne leur permettra d'obtenir plus rapidement leur carte de séjour !*
() Des participants donnent des exemples où la carte de parrainage leur a en effet permis d'être contactés par des filleuls en situation délicate.*

- Une marraine demande quelles sont les dispositions de la préfecture de l'Isère actuellement :
Les avis sont mitigés sur cette question.
Un participant prévient que les délais de RV à la préfecture sont très longs, les demandes de R.V. faites aujourd'hui renvoient à un R.V. au mois de juillet !
- Le sujet des mineurs devenant majeurs est abordé :
Un parrain conseille que lorsqu'un enfant devient majeur au sein d'une famille en attente de régularisation, il faut faire une demande pour lui indépendamment de la famille.
Pour les MNA (Mineurs non accompagnés) le passage à la majorité est un moment délicat où leur prise en charge peut continuer par un organisme autre que l'Adate, mais où le risque d'OQTF reste une réalité ; leur accompagnement est d'autant plus important à cette période cruciale de leur vie. C'est à ce moment là que le parrainage peut leur être fort utile.
D'après certains témoignages, leur formation professionnelle et même leur embauche en CDI ne les mettent pas à l'abri d'une OQTF.
Est évoquée la prise de position du président de la Chambre de Commerce qui a dénoncé ce fait qui mettait en difficulté les entreprises qui ont investi dans la formation de ces jeunes, très motivés et travailleurs, et qui sont mis à la rue du jour au lendemain.
- Une marraine exprime son inquiétude sur sa filleule qui est en situation "déclarée en fuite", suite à une OQTF et malgré qu'elle soit prise en charge encore par l'OFII :
Dans ces cas particulier, il faut toujours se rapprocher d'un avocat pour étudier la situation.
Il lui est conseillé, pas l'assemblée, d'attendre 18 mois avant de recommencer une nouvelle procédure de demande de carte de séjour.
- Discussion sur le choix des avocats :
Un échange intéressant entre les présents laisse ressortir que certains avocats sont bien perçus ou non selon les situations ... Des avocats, bien connus de notre réseau, sont encensés par des parrains et par contre très critiqués par d'autres ! Donc se méfier des à-priori et demander plusieurs avis avant de faire le choix de l'avocat !
Information complémentaire concernant les avocats intervenant à Paris :
*Présente le 11/03 à l'AG de l'ADA, j'ai rencontré une avocate, **Maya LINO**, spécialisée en droit des étrangers, qui intervient à la CNDA à Paris, qui fait les aller/retours Paris/Grenoble à sa charge et qui pratique l'aide juridictionnelle. Voici ses coordonnées : lino.avocat@gmail.com / 06 50 96 78 75 / 80, rue de Paris - 93100 Montreuil*
- Un parrain, dont le filleul congolais RDC, doit passer à l'OFPRA prochainement demande des conseils.
On informe le parrain qu'il peut accompagner son filleul à l'OFPRA en demandant une accréditation à l'ADA pour assister à l'entretien.
On insiste sur l'importance de la préparation à l'audition, que ce soit à l'OFPRA ou à la CNDA. L'ADA propose des jeux de rôles.
Le filleul doit être entraîné à répondre aux questions avec précisions et dans les détails. Le parrain peut l'entraîner dans cet exercice.
Il est conseillé de se rapprocher de ceux qui ont déjà participé à des entretiens pour profiter de leur expérience.
- **Observations à l'issue de cette réunion :**
 - Il est proposé aux parrains/marraines, participants à cette réunion, de garder le contact entre eux, pour s'informer les uns auprès des autres de leurs expériences respectives.
 - **A noter :** Ces réunions sont destinées aux parrains/marraines de préférence sans la présence des filleul(le)s, pour que chacun(e) puisse exprimer, librement et sans frein, ses difficultés, ses problèmes ou ses attentes dans le parrainage en toute sincérité.
L'Apardap organise par ailleurs d'autres réunions où tout le monde est invité et où la parole est partagée entre parrains/filleuls